

**REGLEMENT N° 00-01 du 4 JUILLET 2000 RELATIF AUX MODALITES  
D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS DES FONDS DE SOLIDARITE  
POUR LE LOGEMENT CONSTITUES SOUS LA FORME D'UN GROUPEMENT  
D'INTERET PUBLIC TENANT SA COMPTABILITE SELON LES REGLES DU  
DROIT PRIVE**

Le Comité de la réglementation comptable,

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en oeuvre du logement, notamment les articles 6-1 et 8 ;

Vu la loi n° 98-261 du 6 avril 1998 portant réforme de la réglementation comptable et adaptation de la publicité foncière ;

Vu l'article 38 du décret n° 99-897 du 22 octobre 1999 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et aux fonds de solidarité pour le logement ;

Vu l'arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable relatif à la réécriture du plan comptable général ;

Vu l'avis n° 99-11 du Conseil national de la comptabilité en date du 7 décembre 1999,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le présent règlement et son annexe s'appliquent aux fonds de solidarité pour le logement constitués sous la forme d'un groupement d'intérêt public tenant sa comptabilité selon les règles du droit privé.

**Article 2**

Sous réserve des adaptations prévues par le présent règlement et son annexe, les fonds de solidarité pour le logement mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> établissent des comptes annuels conformément au plan comptable général.

**Article 3**

Le présent règlement et son annexe s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

**Annexe au règlement n° 00.01 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des fonds de solidarité pour le logement constitués sous la forme d'un groupement d'intérêt public tenant sa comptabilité selon les règles du droit privé**

**CHAPITRE 1 : PLAN DE COMPTES PARTICULIER DES FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT CONSTITUES SOUS LA FORME D'UN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC TENANT SA COMPTABILITE SELON LES REGLES DU DROIT PRIVE**

**1 Nomenclature des comptes**

Les comptes non prévus dans cette nomenclature peuvent être ouverts conformément au plan comptable général.

**CLASSE 1 - COMPTES DE CAPITAUX**

**10 - CAPITAL ET RESERVES**

- 102 - Biens mis à disposition temporaire
  - 1021 - Apports avec droit de reprise
  - 1027 - Affectation
- 103 - Dotations en fonds propres

**11 - REPORT A NOUVEAU**

- 110 - Report à nouveau (solde créditeur)
- 119 - Report à nouveau (solde débiteur)

**12 - RESULTAT NET DE L'EXERCICE**

- 120 - Résultat de l'exercice (solde créditeur)
- 129 - Résultat de l'exercice (solde débiteur)

**13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

- 137 - Subventions en instance d'affectation
  - 1371 - Etat
  - 1373 - Département
  - 1374 - Communes, groupements de communes, autres collectivités et établissements publics
  - 1377 - Autres organismes
    - 13771 - Caisses d'Allocations Familiales
    - 13772 - ASSEDIC
    - 13773 - Organismes d'HLM et sociétés d'économie mixte
    - 13774 - Autres bailleurs
    - 13775 - Organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction

- 13776 - Caisses de mutualité sociale agricole
- 13779 - Autres
- 1379 - Autres
- 139 - Subventions affectées
  - 1391 - Subventions inscrites au compte de résultat
  - 1392 - Subventions inscrites en fonds propres

## 15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- 151 - Provisions pour risques
  - 1511 - Provisions pour couverture des mises en jeu de cautionnement ou garantie
  - 1518 - Autres provisions pour risques
- 157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
- 158 - Autres provisions pour charges

## CLASSE 2 - COMPTES D'IMMOBILISATIONS

### 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- 201 - Frais d'établissement
- 205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
  - 2053 - Logiciels
  - 2058 - Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
- 208 - Autres immobilisations incorporelles

### 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- 218 - Autres immobilisations corporelles
  - 2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers (dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire ou affectataire ou qu'il n'a pas reçu en dotation)
  - 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique
  - 2184 - Mobilier
  - 2188 - Matériels divers

### 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

- 237 - Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles
- 238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles

### 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- 274 - Prêts
  - 2741 - Prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif
    - 27411 - Prêts en vue du paiement d'un dépôt de garantie
    - 27412 - Prêts en vue du règlement de dettes locatives antérieures
    - 27413 - Autres prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif
  - 2742 - Prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif
    - 27421 - Prêts en vue du règlement de dettes de loyer et de charges locatives

27422 - Autres prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif

2743 - Prêts correspondant à une aide à un propriétaire occupant

27431 - Prêts en vue du règlement d'échéances d'emprunt impayées

27432 - Prêts en vue du règlement de dettes de charges collectives

27433 - Autres prêts correspondant à une aide à un propriétaire occupant

occupant

2744 - Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie

cautionnement ou garantie

2745 - Autres prêts

## 28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

280 - Amortissements des immobilisations incorporelles

281 - Amortissements des immobilisations corporelles

## 29 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

291 - Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles

297 - Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières

2974 - Prêts (même ventilation que le compte 274)

## **CLASSE 4 - COMPTES DE TIERS**

### 40 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

401 - Fournisseurs

4011 - Fournisseurs - Achat de biens ou de prestations de service

4017 - Fournisseurs - Retenues de garantie

404 - Fournisseurs d'immobilisations

4041 - Fournisseurs - Achat d'immobilisations

4047 - Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garantie

408 - Fournisseurs - Factures non parvenues

409 - Fournisseurs débiteurs

### 42 - PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES

421 - Personnel - Rémunérations dues

425 - Personnel - Avances et acomptes

427 - Personnel - Oppositions

428 - Personnel - charges à payer et produits à recevoir

### 43 - SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX

431 - Sécurité sociale

437 - Autres organismes sociaux

438 - Organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir

### 44 - ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES

441 - Etat et département - Subventions à recevoir

443 - Participations volontaires des communes, autres collectivités et établissements publics

447 - Autres impôts, taxes et versements assimilés

**46 - DEBITEURS DIVERS ET CREDITEURS DIVERS**

- 461 - Créances nées de la mise en jeu de cautionnement ou garantie
- 462 - Créances sur cessions d'immobilisations
- 467 - Autres comptes débiteurs ou créditeurs
  - 4671 - Sommes reçues pour l'exécution d'un mandat (ce compte est à subdiviser par mandat et, en tant que de besoin, par nature d'actions à réaliser)
  - 4672 - Actions réalisées en exécution d'un mandat (ce compte est à subdiviser par mandat et, en tant que de besoin, par nature d'actions réalisées)
  - 4673 - Participations volontaires - Autres organismes
  - 4678 - Autres comptes débiteurs ou créditeurs
- 468 - Produits à recevoir et charges à payer
  - 4686 - Charges à payer
  - 4687 - Produits à recevoir

**47 - COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE**

- 478 - Autres comptes transitoires

**48 - COMPTES DE REGULARISATION**

- 481 - Charges à répartir sur plusieurs exercices
  - 4811 - Charges différées
  - 4812 - Frais d'acquisition des immobilisations
  - 4818 - Charges à étaler
- 486 - Charges constatées d'avance
- 487 - Produits constatés d'avance

**49 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS**

- 496 - Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers
  - 4961 - Créances nées de la mise en jeu de cautionnement ou garantie
  - 4967 - Autres comptes débiteurs

**CLASSE 5 - COMPTES FINANCIERS****50 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

- 506 - Obligations
- 507 - Bons du Trésor et bons de caisse à court terme
- 508 - Autres valeurs mobilières et créances assimilées
  - 5081 - Autres valeurs mobilières
  - 5088 - Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées

**51 - BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES**

- 511 - Valeurs à l'encaissement
- 515 - Trésor
  - 5151 - Compte au Trésor
- 518 - Intérêts courus

**53 - CAISSE**

- 531 - Caisse

**58 - VIREMENTS INTERNES**

**59 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS**

590 - Provisions pour dépréciation financière des valeurs mobilières de placement

5906 - Obligations

5908 - Autres valeurs mobilières et créances assimilées

**CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES****60 - ACHATS**

606 - Achats non stockés de matières et fournitures

**61 - ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTERIEURS**

611 - Sous-traitance générale

613 - Locations

6132 - Locations immobilières (peut être subdivisé comme le compte 21)

6135 - Locations mobilières (peut être subdivisé comme le compte 21)

614 - Charges locatives et de copropriété

615 - Entretien et réparations

618 - Divers

**62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS (en relation avec l'activité)**

621 - Personnel extérieur à l'établissement

622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

6221 - Rémunération du gestionnaire comptable et financier

6222 - Rémunération des prestations externes

6226 - Honoraires

6227 - Frais d'actes et de contentieux

6228 - Divers

623 - Publicité, publications, relations publiques

6231 - Annonces et insertions

6236 - Imprimés

6238 - Divers

625 - Déplacements, missions et réceptions

6251 - Voyages et déplacements

6254 - Frais d'inscription aux colloques

6256 - Missions

6258 - Divers

626 - Frais postaux et frais de télécommunications

627 - Services bancaires et assimilés

6271 - Frais sur titres (achat, vente, garde)

6278 - Autres frais et commissions

628 - Divers

6281 - Concours divers (cotisations ... )

6288 - Autres prestations extérieures diverses

**63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES**

631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)

6311 - Taxe sur les salaires

6313 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue  
(arts. L 931-20 et L 931-20-1 du code du travail)

6318 - Autres

633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)

6331 - Versement de transport

6332 - Allocation logement

6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue  
(arts. L 931-20 et L 931-20-1 du code du travail)

6338 - Autres

635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)

637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)

#### 64 - CHARGES DE PERSONNEL

641 - Rémunérations du personnel propre de l'établissement

642 - Rémunération du personnel détaché auprès de l'établissement

643 - Rémunérations diverses (vacations, ... )

645 - Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance

647 - Autres charges sociales

648 - Autres charges de personnel

#### 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

652 - Contrôle d'Etat

654 - Charges sur créances irrécouvrables

6541 - Charges sur créance faisant l'objet d'une remise gracieuse

6542 - Autres charges sur créances irrécouvrables

657 - Charges spécifiques

6571 - Subventions correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif

65711 - Subventions en vue du paiement d'un dépôt de garantie

65712 - Subventions en vue du règlement de dettes locatives antérieures

65713 - Autres subventions correspondant à une aide à l'accès à un

logement locatif

6572 - Subventions correspondant à une aide au maintien dans le logement

locatif

65721 - Subventions en vue du règlement de dettes de loyer et de

charges locatives

65722 - Autres Subventions correspondant à une aide au maintien dans

le logement locatif

6573 - Subventions correspondant à une aide à un propriétaire occupant

65731 - Subventions en vue du règlement d'échéances d'emprunt

impayées

65732 - Subventions en vue du règlement de dettes de charges

collectives

65733 - Autres subventions correspondant à une aide à un propriétaire

occupant

6574 - Dotations aux fonds associatifs

6575 - Financement des mesures d'accompagnement social lié au logement

6576 - Autres

658 - Charges diverses de gestion courante

**66 - CHARGES FINANCIERES**

- 667 - Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement
- 668 - Autres charges financières

**67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES**

- 671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion
- 675 - Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés
- 678 - Autres charges exceptionnelles

**68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

- 681 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges d'exploitation
  - 6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
  - 6812 - Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir (à subdiviser comme le compte 481)
  - 6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation
  - 6816 - Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles
  - 6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (autres que valeurs mobilières de placement)
    - 68171 - Dotations aux provisions pour dépréciation des créances nées de la mise en jeu de cautionnement ou garantie
    - 68178 - Autres dotations
- 686 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges financières
  - 6865 - Dotations aux provisions pour risques et charges financiers
  - 6866 - Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers
    - 68662 - Immobilisations financières
    - 68665 - Valeurs mobilières de placement
- 687 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles

**CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS****74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

- 748 - Subventions d'exploitation
  - 7482 - Produits affectés à l'exploitation
  - 7488 - Autres

**75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

- 756 - Rémunération pour exécution de mandats
- 758 - Produits divers de gestion courante

**76 - PRODUITS FINANCIERS**

- 764 - Revenus des valeurs mobilières de placement
- 767 - Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement
- 768 - Autres produits financiers

**77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS**

- 771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion
- 775 - Produits des cessions d'éléments d'actif

778 - Autres produits exceptionnels

## 78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

781 - Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)

7811 - Reprises sur amortissements des immobilisations corporelles

7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation

7816 - Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

7817 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants (autres que valeurs mobilières de placement)

786 - Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits financiers)

7865 - Reprises sur provisions pour risques et charges financiers

7866 - Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers

787 - Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)

7875 - Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels

7876 - Reprises sur provisions pour dépréciation exceptionnelle

## 79 - TRANSFERTS DE CHARGES

## CLASSE 8 - COMPTES SPECIAUX

### 80 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

801 - Engagements donnés

8011 - Cautionnements donnés

80111 - Cautionnements correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif

80112 - Cautionnements correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif

80113 - Cautionnements correspondant à une aide à un propriétaire occupant

8012 - Garanties données aux associations

8018 - Autres engagements donnés

802 - Engagements reçus

809 - Contrepartie des engagements

## 2 Règles d'utilisation des comptes

A défaut de mention ou de principe spécifique, les règles du plan comptable général sont applicables.

## CLASSE 1 - COMPTES DE CAPITAUX

### Comptes 102 - « Biens mis à disposition temporaire »

Le compte 1021 - « Apports avec droit de reprise » est crédité de la valeur des biens mis à disposition du groupement par l'un de ses membres pour la durée fixée par la convention constitutive du groupement.

Le compte 1027 - « Affectation » est crédité de la valeur des biens reçus en affectation domaniale.

Compte 103 - « Dotations en fonds propres »

Le compte 103 - « Dotations en fonds propres » est crédité en fin d'exercice par débit du compte 1392 - « Subventions inscrites en fonds propres ». Le montant de l'écriture est égal à celui des prêts (capital prêté avant amortissement) octroyés au cours de l'exercice.

Comptes 11 - « Report à nouveau »

Le résultat de l'exercice est inscrit en report à nouveau après approbation des comptes.

S'il est positif, le résultat est viré au compte 110 - « Report à nouveau (solde créditeur) ».

S'il est négatif, le résultat est viré au compte 119 - « Report à nouveau (solde débiteur) ».

Compte 137 - « Subventions en instance d'affectation » et compte 139 - « Subventions affectées »

Les subventions reçues par le fonds de solidarité pour le logement (financements de l'Etat et du département, participations volontaires des autres personnes morales publiques ou privées) sont intégralement fongibles et leur utilisation ne peut a priori être déterminée lors de leur encaissement. Ces subventions sont donc comptabilisées dans un premier temps comme des subventions en instance d'affectation. Lorsque leur utilisation est connue en fin d'exercice, ces subventions sont a posteriori affectées d'une part aux fonds propres (pour ce qui concerne les prêts octroyés par le fonds de solidarité pour le logement) et d'autre part pour le solde au résultat (pour ce qui concerne les subventions octroyées par le fonds de solidarité pour le logement et le financement de l'exploitation de ce dernier).

Le compte 137 - « Subventions en instance d'affectation » est utilisé pour enregistrer de manière transitoire, en fonction de leur origine, les subventions encaissées au cours de l'exercice. Les comptes 1371 à 1379 sont crédités par débit, selon l'origine des fonds, du compte 441 - « Etat et département - Subventions à recevoir », du compte 443 - « Participations volontaires des communes, autres collectivités et établissements publics » ou du compte 4673 - « Participations volontaires - Autres organismes ».

En fonction de leur utilisation effective, les subventions enregistrées aux comptes 137 sont affectées en fin d'exercice soit aux fonds propres, soit au résultat selon le mécanisme suivant :

- Le compte 1392 - « Subventions inscrites en fonds propres » est débité du montant des prêts (capital prêté avant amortissement) octroyés au cours de l'exercice (les prêts ainsi octroyés seront inscrits dans un compte 274 et figureront à l'actif du bilan). Le compte 103 - « Dotations en fonds propres » est crédité du même montant.

- Le compte 1391 - « Subventions inscrites au compte de résultat » est débité d'un montant égal aux subventions enregistrées aux comptes 137 diminuées des prêts (capital prêté avant amortissement) octroyés au cours de l'exercice. Le compte 7482 - « Produits affectés à l'exploitation » est crédité du même montant.

- Les écritures ci-dessus étant faites, la somme des montants débiteurs des comptes 1391 et 1392 est égale au montant créditeur du compte 137. Les comptes 137 et 139 sont alors soldés l'un par l'autre.

Compte 1511 - « Provisions pour couverture des mises en jeu de cautionnement ou garantie »

Ce compte mobilise les ressources financières nécessaires à la couverture des risques inhérents aux engagements de cautionnement et de garantie. Le montant de ce compte est

ajusté à la fin de chaque exercice en fonction de la variation des engagements de cautionnement et garantie au cours de l'exercice.

- En cas d'insuffisance, ce compte fait l'objet d'une dotation complémentaire par la contrepartie du compte 6815 - « Dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation ».

- En cas d'excédent, ce compte fait l'objet d'une reprise par la contrepartie du compte 7815 - « Reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation ».

#### **CLASSE 4 - COMPTES DE TIERS**

##### Compte 461 - « Créances nées de la mise en jeu de cautionnement ou garantie »

Ce compte est débité du montant que le fonds de solidarité pour le logement a payé en exécution d'un engagement de cautionnement ou de garantie, montant dont il devient, par le seul fait du paiement, créancier à l'égard du débiteur défaillant.

Ce montant sera :

- soit récupéré sur le débiteur et le compte 461 sera soldé ;
- soit provisionné en fonction du risque de non recouvrement ;
- soit viré au compte 2744 - « Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie » dans le cas où une convention avec le débiteur défaillant lui confère la nature d'un prêt.

En cas de gêne du débiteur, la créance peut faire l'objet d'une remise gracieuse (avec débit du compte 6541). Lorsque la créance est reconnue irrécouvrable, le compte 6542 est débité.

##### Compte 4671 - « Sommes reçues pour l'exécution d'un mandat » et compte 4672 - « Actions réalisées en exécution d'un mandat »

Les comptes 4671 et 4672 sont utilisés pour la mise en oeuvre par le groupement en tant que mandataire, de mesures spécifiques du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Ils permettent d'isoler les sommes reçues pour l'exécution d'un mandat et dépensées en exécution de ce mandat.

- Le compte 4671 est à subdiviser par mandat et, en tant que de besoin, par nature d'actions à réaliser. Il est crédité des montants reçus.
- Le compte 4672 est à subdiviser par mandat et, en tant que de besoin, par nature d'actions réalisées. Il est débité au fur et à mesure des utilisations réalisées en exécution du mandat. Il est également débité par le crédit du compte 756 - « Rémunérations pour exécution de mandats » des montants prévus à ce titre par la ou les conventions de mandat.
- Les comptes 4671 et 4672 (ou leurs subdivisions) sont soldés l'un par l'autre à l'achèvement du mandat.

##### Compte 496 - « Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers »

Lorsqu'il y a lieu de provisionner une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie (voir compte 461), le compte 4961 - « Créances nées de la mise en jeu de cautionnement ou garantie » est crédité par débit du compte 68171 - « Dotations aux provisions pour dépréciation des créances nées de la mise en jeu de cautionnement ou garantie ».

## **CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES**

### Compte 621 - « Personnel extérieur à l'établissement »

Sont inscrites à ce compte les sommes dues en contrepartie de la mise à disposition de personnel directement rémunéré par un employeur autre que l'établissement.

### Comptes 657 - « Charges spécifiques »

Les comptes 6571 à 6576 enregistrent les aides consenties sous forme de subventions, en fonction de la nature des aides que ces subventions représentent pour les bénéficiaires.

## **CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS**

### Compte 748 - « Subventions d'exploitation »

Le compte 7482 - « Produits affectés à l'exploitation » est la contrepartie du compte 1391 - « Subventions inscrites au compte de résultat ».

## **CLASSE 8 - COMPTES SPECIAUX**

### Comptes 801 - « Engagements donnés »

Les comptes 801 - « Engagements donnés » recensent les cautionnements et garanties donnés dans le cadre du fonctionnement du fonds de solidarité pour le logement.

Lorsque l'engagement de cautionnement ou de garantie est donné, les comptes 801 sont crédités par le débit du compte 809 - « Contrepartie des engagements », d'un montant égal à celui des sommes dont le paiement est cautionné ou garanti.

Lorsque le montant d'un engagement vient à diminuer (par exemple par la réduction de la durée de la période couverte par l'engagement, ou par la mise en jeu du cautionnement ou de la garantie), les comptes 801 sont débités par la contrepartie du compte 809, d'un montant égal à la diminution de l'engagement. Plus généralement, les comptes 801 sont débités des montants figurant dans ces comptes au terme du cautionnement ou de la garantie.

Ces comptes doivent être mis à jour au moins mensuellement.

**oOo**

**CHAPITRE 2 : MODELES DE COMPTES ANNUELS : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT**

**MODELE DE BILAN**

| ACTIF   | Brut | Exercice N                               |     | Exercice N-1 | PASSIF   | Exercice N | Exercice N-1 |
|---|------|--|-----|--------------|--|------------|--------------|
|   |      | Amortissements et provisions (à déduire) | Net |              |  |            |              |
| <b>ACTIF IMMOBILISE</b>   |      |  |     |              | <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                      |            |              |
| Immobilisations incorporelles .....   |      |  |     |              | Biens mis à disposition .....                                |            |              |
| Immobilisations corporelles .....   |      |  |     |              | Fonds propres .....  |            |              |
| Immobilisations financières (1) .....   |      |  |     |              | Report à nouveau .....                                       |            |              |
| <b>Total I</b> .....  | X    | X  | X   | X            | Résultat de l'exercice (positif ou négatif) ....             |            |              |
|   |      |  |     |              | <b>Total I</b> .....   | X          | X            |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>  |      |  |     |              | Provisions pour risques et charges (II) .....                | X          | X            |
| Créances diverses .....   |      |  |     |              |  |            |              |
| Valeurs mobilières de placement .....   |      |  |     |              | <b>DETTES</b>  |            |              |
| Disponibilités .....  |      |  |     |              | Dettes fournisseurs et comptes rattachés ....                |            |              |
| Charges constatées d'avance (2) et comptes transitoires.....                          |      |  |     |              | Autres dettes .....  |            |              |
| <b>Total II</b> .....   | X    | X  | X   | X            | Produits constatés d'avance (3) et comptes transitoires..... |            |              |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)                                      | X    | X  | X   | X            | <b>Total III</b> .....                                       | X          | X            |
| <b>TOTAL GENERAL (I + II + III) ....</b>  | X    | X  | X   | X            | <b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>                          | X          | X            |
| (1) Dont à moins d'un an.....   |      |  |     |              | (3) Dont à plus d'un an .....                                |            |              |
| (2) Dont à plus d'un an .....   |      |  |     |              | Dont à moins d'un an .....                                   |            |              |
| <b>HORS BILAN : montant des engagements de cautionnement et garantie donnés .....</b> |      |  |     |              |  |            |              |

## MODELE DE COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

| CHARGES  | Exercice<br>N | Exercice<br>N-1 |
|--|---------------|-----------------|
| <b>Charges d'exploitation</b>                          |               |                 |
| Achats matières et fournitures .....                   |               |                 |
| Autres achats et charges externes .....                |               |                 |
| Impôts et taxes .....                                  |               |                 |
| Salaires et traitements .....                          |               |                 |
| Charges sociales .....                                 |               |                 |
| <b>Charges spécifiques</b>                             |               |                 |
| Subventions .....                                      |               |                 |
| Autres charges spécifiques .....                       |               |                 |
| <b>Dotations aux amortissements et provisions</b>      |               |                 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations ..... |               |                 |
| Dotations aux provisions sur actifs circulant .....    |               |                 |
| <b>Autres charges</b> .....                            |               |                 |
| <b>Total I</b> .....                                   | X             | X               |
| <b>Charges financières</b>                             |               |                 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions .....   |               |                 |
| Charges financières .....                              |               |                 |
| <b>Total II</b> .....                                  | X             | X               |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                         |               |                 |
| Sur opérations de gestion .....                        |               |                 |
| Sur opérations en capital .....                        |               |                 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions .....   |               |                 |
| <b>Total III</b> .....                                 | X             | X               |
| <b>Total des charges (I + II + III)</b> .....          | X             | X               |
| <b>Solde créditeur (résultat positif)</b> .....        | X             | X               |
| <b>TOTAL GENERAL</b> .....                             | X             | X               |

| <b>PRODUITS</b>  | <b>Exercice<br/>N</b> | <b>Exercice<br/>N-1</b> |
|--|-----------------------|-------------------------|
| <b>Produits d'exploitation :</b>   |                       |                         |
| Subventions d'exploitation .....   |                       |                         |
| Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges ..... |                       |                         |
| Autres produits .....  |                       |                         |
| <b>Total I</b> .....   | X                     | X                       |
| <b>Produits financiers :</b>   |                       |                         |
| Intérêts et autres produits assimilés .....                              |                       |                         |
| Reprises sur provisions et transferts de charges .....                   |                       |                         |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement .....      |                       |                         |
| <b>Total II</b> .....  | X                     | X                       |
| <b>Produits exceptionnels :</b>  |                       |                         |
| Sur opérations de gestion .....  |                       |                         |
| Sur opérations en capital .....  |                       |                         |
| Reprises sur provisions et transferts de charges .....                   |                       |                         |
| <b>Total III</b> .....   | X                     | X                       |
| <b>Total des produits (I + II + III)</b> .....                           | X                     | X                       |
| <b>Solde débiteur (résultat négatif)</b> .....                           | X                     | X                       |
| <b>TOTAL GENERAL</b> .....   | X                     | X                       |

## CHAPITRE 3 : MODELES DE COMPTES ANNUELS : ANNEXE

### MENTIONS A FAIRE FIGURER DANS L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

#### 1 - Rappel des règles comptables

L'annexe rappelle que :

- les comptes annuels du groupement d'intérêt public « fonds de solidarité pour le logement du département de ... » comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui forment un tout,
- et que ces comptes sont établis conformément aux dispositions du règlement n° ... du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des fonds de solidarité pour le logement constitués sous la forme d'un groupement d'intérêt public tenant sa comptabilité selon les règles du droit privé.

#### 2 - Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

L'annexe comporte les informations suivantes :

- état de l'actif immobilisé (cette information est présentée dans la forme du tableau n°1) ;
- état des amortissements (cette information est présentée dans la forme du tableau n°2) ;
- état des provisions (cette information est présentée dans la forme du tableau n°3) et rappel des règles de constitution des provisions adoptées par l'assemblée générale du groupement en fonction du taux de couverture souhaité ;
- état des échéances des créances et dettes à la clôture de l'exercice (cette information est présentée dans la forme du tableau n°4) ;
- état des engagements de cautionnement et garantie (cette information est présentée dans la forme du tableau n°5) ;
- état des provisions pour couverture des mises en jeu de cautionnement et garantie (cette information est présentée dans la forme du tableau n°6) et rappel des règles de constitution des provisions, telles que ces règles ont été adoptées par l'assemblée générale du groupement en fonction du taux de couverture souhaité ;
- état des prêts (cette information est présentée dans la forme du tableau n°7) ;
- état des provisions sur prêts (cette information est présentée dans la forme du tableau n°8) et rappel des règles de constitution des provisions, telles que ces règles ont été adoptées par l'assemblée générale du groupement en fonction du taux de couverture souhaité ;
- état des subventions accordées (cette information est présentée dans la forme du tableau n°9) ;
- état des frais de fonctionnement (cette information est présentée dans la forme du tableau n°10) ;
- état des financements de l'Etat et du département et des participations volontaires (cette information est présentée dans la forme du tableau n°11).

#### 3 - Autres informations

L'annexe comporte les autres informations suivantes :

- liste des membres du groupement, au début et en fin d'exercice ;
- pour chaque membre du groupement autre que l'Etat et le département, rappel des engagements de contribution mentionnés dans la convention constitutive du groupement et indication de réalisation en fin d'exercice ;

- effectif moyen du groupement pendant l'exercice, selon qu'il s'agit de personnel mis à disposition du groupement par l'un de ses membres ou de personnel détaché auprès du groupement (\*).

**oOo**

---

(\*) conformément à l'article 34 du décret n°99-897 du 22 octobre 1999 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et aux fonds de solidarité pour le logement, le groupement ne peut recruter de personnel propre. Ces dispositions ne font, toutefois, pas obstacle à la reprise, par le groupement, des contrats de travail des personnels propres du groupement qui avait été chargé, dans le même département, d'assurer la gestion financière et comptable du fonds de solidarité pour le logement en application de l'article 6 du décret n°90-794 du 7 septembre 1990. Dans ce cas, l'annexe comportera en outre l'effectif moyen du personnel propre du groupement pendant l'exercice.

TABLEAU 1 - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

| Situations<br>et mouvements<br><br>Rubriques | A  | B             | C           | D   |
|--|--|---------------|-------------|---|
|  | Valeur brute<br>à l'ouverture<br>de l'exercice | Augmentations | Diminutions | Valeur brute<br>à la clôture<br>de l'exercice |
| Immobilisations incorporelles ....           |  |               |             |   |
| Immobilisations corporelles .....            |  |               |             |   |
| Immobilisations financières .....            |  |               |             |   |
| <b>Total .....</b>                           |  |               |             |   |

TABLEAU 2 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

| Situations<br>et mouvements<br><br>Rubriques | A  | B   | C  | D   |
|--|--|---|--|---|
|  | Amortissements<br>cumulés au<br>début de<br>l'exercice | Augmentations :<br>dotations de<br>l'exercice | Diminutions<br>d'amortissements<br>de l'exercice | Amortissements<br>cumulés à la fin<br>de l'exercice |
| Immobilisations incorporelles ....           |  |   |  |   |
| Immobilisations corporelles .....            |  |   |  |   |
| Immobilisations financières .....            |  |   |  |   |
| <b>Total .....</b>                           |  |   |  |   |

TABLEAU 3 - ETAT DES PROVISIONS

| Situations<br>et mouvements<br><br>Rubriques   | A                                       | B   | C  | D                                    |
|--|---|---|--|--------------------------------------|
|  | Provisions au<br>début de<br>l'exercice | Augmentations :<br>dotations de<br>l'exercice | Diminutions :<br>reprises<br>de l'exercice | Provisions à la<br>fin de l'exercice |
| Provisions pour dépréciation<br>de prêts ..... |   |   |  |                                      |
| d'autres actifs .....                          |   |   |  |                                      |
| Provisions pour risques et<br>charges.....     |   |   |  |                                      |
| <b>Total .....</b>                             |   |   |  |                                      |

TABLEAU 4 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

| Créances   | Montant brut | Degré de liquidité de l'actif |                       | Dettes   | Montant brut | Degré d'exigibilité du passif |                       |
|--|--------------|-------------------------------|-----------------------|--|--------------|-------------------------------|-----------------------|
|  |              | Echéances à moins 1 an        | Echéances à plus 1 an |  |              | Echéances à moins 1 an        | Echéances à plus 1 an |
| <b>Créances de l'actif immobilisé :</b><br>- Prêts .....   |              |                               |                       | <b>Dettes</b><br>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés<br>Dettes fiscales et sociales .....<br>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés .....<br>Autres dettes ..... |              |                               |                       |
| <b>Créances de l'actif circulant :</b><br>- Créances diverses .....<br>- Charges constatées d'avance et comptes transitoires ..... |              |                               |                       | <b>Produits constatés d'avance et comptes transitoires.....</b>  |              |                               |                       |
| <b>Total .....</b>   |              |                               |                       | <b>Total .....</b>   |              |                               |                       |

TABLEAU 5 - ETAT DES ENGAGEMENTS DE CAUTIONNEMENT ET GARANTIE

| 1<br>Nature des engagements   | 2<br>montant des engagements au début de l'exercice | 4<br>mouvements de l'exercice |  |   | 6=2+3-4-5<br>montant des engagements à la fin de l'exercice |
|---|---|-------------------------------|--|---|---|
|   |   | 3<br>engagements donnés       | engagements échus avec mise en jeu (1) | 5<br>engagements échus sans mise en jeu (2) |   |
| 80111 - Cautionnements correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif .....     |   |                               |  |   |   |
| 80112 - Cautionnements correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif..... |   |                               |  |   |   |
| 80113 - Cautionnements correspondant à une aide à un propriétaire occupant .....          |   |                               |  |   |   |
| 8012 - Garanties données aux associations .....   |   |                               |  |   |   |
| 8018 - Autres engagements donnés.....   |   |                               |  |   |   |
| <b>Total .....</b>  |   |                               |  |   |   |

(1) engagements échus avec mise en jeu du cautionnement ou de la garantie

(2) engagements échus sans mise en jeu du cautionnement ou de la garantie

TABLEAU 6 - ETAT DES PROVISIONS POUR COUVERTURE DES MISES EN JEU DE CAUTIONNEMENT ET GARANTIE

|  |
|--|
| Montant des engagements à la fin de l'exercice .....   |
| Provisions nécessaires pour couvrir le montant des engagements à la fin de l'exercice (1) .. |
| Solde du compte de provisions en début d'exercice .....                                      |
| Ajustement du solde du compte de provisions (+ ou -) .....                                   |
| <b>Solde du compte de provisions en fin d'exercice (2) .....</b>                             |

(1) calculées suivant les règles de constitution des provisions, telles que ces règles ont été adoptées par l'assemblée générale du groupement en fonction du taux de couverture souhaité.

(2) ce montant doit être au moins égal à celui des provisions nécessaires pour couvrir le montant des engagements à la fin de l'exercice.

TABLEAU 7 - ETAT DES PRETS

|  | 1<br>Solde au<br>début de<br>l'exercice | 2<br>Accordés | 3<br>Remboursés | 4<br>Irrécou-<br>vrables (*) | 5=1+2-3-4<br>Solde à la<br>fin de<br>l'exercice | 6<br>Solde à la fin de<br>l'exercice par échéance |             |
|--|---|---------------|-----------------|------------------------------|---|---|-------------|
|  |   |               |                 |                              |   | à moins 1<br>an                                   | à plus 1 an |
| 2741 - Prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif<br>27411 - Prêts en vue du paiement d'un dépôt de garantie<br>27412 - Prêts en vue du règlement de dettes locatives antérieures<br>27413 - Autres prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif |   |               |                 |                              |   |   |             |
| 2742 - Prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif<br>27421 - Prêts en vue du règlement de dettes de loyer et de charges locatives<br>27422 - Autres prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif                                       |   |               |                 |                              |   |   |             |
| 2743 - Prêts correspondant à une aide à un propriétaire occupant<br>27431 - Prêts en vue du règlement d'échéances d'emprunt impayées<br>27432 - Prêts en vue du règlement de dettes de charges collectives<br>27433 - Autres prêts correspondant à une aide à un propriétaire occupant |   |               |                 |                              |   |   |             |
| 2744 - Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie  |   |               |                 |                              |   |   |             |
| 2745 - Autres prêts  |   |               |                 |                              |   |   |             |
| <b>Total</b>   |   |               |                 |                              |   |   |             |

(\*) faire figurer les prêts reconnus irrécouvrables et comptabilisés, selon le cas, soit au compte 6541 « Charges sur créance faisant l'objet d'une remise gracieuse », soit au compte 6542 « Autres charges sur créances irrécouvrables ».

TABLEAU 8 - ETAT DES PROVISIONS SUR PRETS

|  | provisions<br>au début<br>de<br>l'exercice | Augmentation :  |   | Diminutions :   |                                     | Solde à la<br>fin de<br>l'exercice |
|--|--|---|---|---|-------------------------------------|------------------------------------|
|  |  | Dotations de l'exercice<br>Prêts<br>consentis<br>s/ exercices<br>antérieurs | Prêts<br>consentis<br>s/ exercice<br>en cours | Reprises de l'exercice<br>Reprises<br>sur prêts<br>remboursés | Reprise sur<br>prêts irrécouvrables |                                    |
| 2741 - Prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif<br>27411 - Prêts en vue du paiement d'un dépôt de garantie<br>27412 - Prêts en vue du règlement de dettes locatives antérieures<br>27413 - Autres prêts correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif |  |   |   |   |                                     |                                    |
| 2742 - Prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif<br>27421 - Prêts en vue du règlement de dettes de loyer et de charges locatives<br>27422 - Autres prêts correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif                                       |  |   |   |   |                                     |                                    |
| 2743 - Prêts correspondant à une aide à un propriétaire occupant<br>27431 - Prêts en vue du règlement d'échéances d'emprunt impayées<br>27432 - Prêts en vue du règlement de dettes de charges collectives<br>27433 - Autres prêts correspondant à une aide à un propriétaire occupant |  |   |   |   |                                     |                                    |
| 2744 - Prêts correspondant à une créance née de la mise en jeu de cautionnement ou garantie  |  |   |   |   |                                     |                                    |
| 2745 - Autres prêts  |  |   |   |   |                                     |                                    |
| <b>Total</b>   |  |   |   |   |                                     |                                    |

**TABLEAU 9 - ETAT DES SUBVENTIONS ACCORDEES**

|  | <b>Exercice<br/>N</b> | <b>Exercice<br/>N-1</b> |
|--|-----------------------|-------------------------|
| 6571 - Subventions correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif .....            |                       |                         |
| 65711 - Subventions en vue du paiement d'un dépôt de garantie .....                          |                       |                         |
| 65712 - Subventions en vue du règlement de dettes locatives antérieures .....                |                       |                         |
| 65713 - Autres subventions correspondant à une aide à l'accès à un logement locatif .....    |                       |                         |
| 6572 - Subventions correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif .....       |                       |                         |
| 65721 - Subventions en vue du règlement de dettes de loyer et de charges locatives .....     |                       |                         |
| 65722 - Autres Subventions correspondant à une aide au maintien dans le logement locatif ... |                       |                         |
| 6573 - Subventions correspondant à une aide à un propriétaire occupant .....                 |                       |                         |
| 65731 - Subventions en vue du règlement d'échéances d'emprunt impayées .....                 |                       |                         |
| 65732 - Subventions en vue du règlement de dettes de charges collectives .....               |                       |                         |
| 65733 - Autres subventions correspondant à une aide à un propriétaire occupant .....         |                       |                         |
| 6574 - Dotations aux fonds associatifs .....   |                       |                         |
| 6575 - Financement des mesures d'accompagnement social lié au logement .....                 |                       |                         |
| 6576 - Autres .....  |                       |                         |
| <b>Total</b>   |                       |                         |

**TABLEAU 10 - ETAT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

| <b>charges donnant lieu à décaissement, hors charges d'ordre</b> | <b>Exercice<br/>N</b> | <b>Exercice<br/>N-1</b> |
|--|-----------------------|-------------------------|
| <b>Achats</b> .....  |                       |                         |
| <b>Achats de sous-traitance et services extérieurs</b> .....     |                       |                         |
| <b>Autres services extérieurs :</b>                              |                       |                         |
| personnel extérieur à l'établissement .....                      |                       |                         |
| rémunération du gestionnaire comptable et financier.....         |                       |                         |
| autres .....   |                       |                         |
| <b>Charges de personnel</b> .....                                |                       |                         |
| <b>Impôts, taxes et versements assimilés</b> .....               |                       |                         |
| <b>TOTAL</b>   |                       |                         |

TABLEAU 11 - ETAT DES FINANCEMENTS DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT ET DES PARTICIPATIONS VOLONTAIRES

|   | Exercice N   |  |   | Exercices antérieurs   |  |   | 7 = 3+6<br>restant dû<br>en fin<br>d'exercice<br>N |
|---|--|--|---|--|--|---|--|
|   | 1<br>Montants<br>prévus au<br>titre de<br>l'exercice<br>N<br>(1) | 2<br>Montants<br>encaissés<br>pendant<br>l'exercice<br>N | 3 = 1-2<br>restant dû<br>sur<br>l'exercice<br>N,<br>en fin<br>d'exercice<br>N | 4<br>Restant dû<br>sur<br>exercices<br>antérieurs,<br>au début<br>de<br>l'exercice<br>N<br>(2) | 5<br>Montants<br>encaissés<br>pendant<br>l'exercice<br>N | 6 = 4-5<br>Restant dû<br>sur<br>exercices<br>antérieurs,<br>en fin<br>d'exercice<br>N |  |
| 1371 - Etat .....   |  |  |   |  |  |   |  |
| 1373 - Département .....  |  |  |   |  |  |   |  |
| <b>Sous-total des financements de l'Etat et du département</b>  |  |  |   |  |  |   |  |
| 1374 - Communes, groupements de communes, autres collectivités<br>et établissements publics .....     |  |  |   |  |  |   |  |
| 13771 - Caisses d'Allocations Familiales .....  |  |  |   |  |  |   |  |
| 13772 - ASSEDIC .....   |  |  |   |  |  |   |  |
| 13773 - Organismes d'HLM et sociétés d'économie mixte.....  |  |  |   |  |  |   |  |
| 13774 - Autres bailleurs .....  |  |  |   |  |  |   |  |
| 13775 - Organismes collecteurs de la participation des employeurs<br>à l'effort de construction ..... |  |  |   |  |  |   |  |
| 13776 - Caisses de mutualité sociale agricole .....   |  |  |   |  |  |   |  |
| 13779 - Autres .....  |  |  |   |  |  |   |  |
| <b>Sous-total des participations volontaires .....</b>  |  |  |   |  |  |   |  |
| <b>Total général .....</b>  |  |  |   |  |  |   |  |

(1) Porter dans cette colonne les engagements de financement concernant uniquement l'exercice N pour lequel les comptes sont établis

(2) Reporter les montants figurant en colonne 7 de l'état de l'exercice précédent